

CURSUS MÉTIER CERTIFIANT

# Responsable Formation et Carrières

10 JOURS DE FORMATION • 70 HEURES

🕒 Programmation 2013

Réf. CURS1319

Paris :

du 17/10/2013 au 30/01/2014

## Objectif

- Acquérir et développer les compétences essentielles du métier de Responsable Formation et Carrières
- Anticiper et se préparer à l'évolution de ce métier.

## Intervenant

- **Yvan Michel,**  
Consultant et Formateur en Ressources Humaines

## LES + DU CURSUS :

- Une formation courte compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle
- Une formation opérationnelle et professionnalisante débouchant sur la délivrance d'un certificat

## + Pour aller plus loin :

- Certificat Management des Ressources Humaines
- Certificat Management d'Equipe
- Cycle GPEC
- Cycle Gestion des Ressources Humaines
- Des Formations en Ressources Humaines
- 18 autres Parcours certifiants

<http://formation.territorial.fr>

**CURSUS MÉTIER CERTIFIANT**

# Responsable Formation et Carrières

Détail de la formation

**Module 1**

► Les 17 et 18/10

**La fonction formation dans la Fonction publique territoriale**

- Cadre législatif et réglementaire
- De la loi au diagnostic formation de sa collectivité

**Le règlement formation**

- Les composantes (acteurs internes/externes)
- Du cadre légal à l'application dans sa collectivité

**Module 2**

► Les 30 et 31/10

**Le plan de formation**

- Les étapes, les acteurs, les supports
- De l'obligation à la traduction en orientations

**L'ingénierie de formation**

- Le Cahier des Charges
- De la définition du besoin à l'achat de formation

**Module 3**

► Les 14 et 15/11

**L'achat de formation**

- La cadre du code des marchés, les obligations, les modalités
- De l'application du code à la réalité des collectivités

**Formation et Mobilité**

- La démarche GPEC
- La GPEC et la gestion de la mobilité

**Module 4**

► Les 28 et 29/11

**Le pilotage de la fonction formation**

- Production des données et Système d'information
- Des indicateurs d'activités obligatoires aux indicateurs de pilotage

**Module 5**

► Les 19 et 20/12

**L'évolution de la fonction formation**

- Le redéploiement des ressources et le reclassement
- La gestion des parcours professionnels
- Les entretiens professionnels de carrière

**L'évaluation de la fonction formation**

- Les principes de l'évaluation
- De l'idée d'évaluation à la mise en œuvre d'un modèle simple

**Module 6**

► Le 30/01/2014

**Le rôle du responsable formation**

- Vers un nouveau métier ?
- Anticiper et se préparer

**Soutenance**

**Examen de fin de cursus – Validation du certificat**

- Résolution d'un cas pratique remis en fin de cursus

**Les modalités de validation du certificat**

- Le certificat sera remis aux participants ayant suivi la totalité du programme et ayant résolu le cas pratique de fin de cursus.
- La soutenance se fera devant un jury mixte.



Plus d'information ? Tél. : 04 76 65 84 40 • Fax : 04 76 65 79 98 • E-mail : [cursus@territorial.fr](mailto:cursus@territorial.fr)

## Fiche d'inscription\* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

**Collectivité territoriale de rattachement :**

Nom de la collectivité : .....

Adresse : .....

Code postal :      Ville : .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958  
58 cours Bequart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

\* Vaut convention de formation simplifiée

ET-CURS1319	Paris
10 jours	
Module 1	17-18/10
Module 2	30-31/10
Module 3	14-15/11
Module 4	28-29/11
Module 5	19-20/12
Module 6	30/01/14
Soutenance	
Tarif HT	5 900 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité